

## Compte-rendu du CM du 26 septembre 2013

**Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :**

Mme Martine MAHO qui a donné procuration à Mr Jean-Arnaud MORMONT.

a été élu secrétaire Mr Bastien ZANCONATO.

Le compte rendu de la séance du 29 août 2013 a été voté à l'unanimité, après suppression d'un paragraphe à la demande de Mr Huet.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la troisième décision modificative du budget principal de la commune, exercice 2013.

Section de fonctionnement mouvements pour un total de 107 992 €, section d'investissement mouvements pour un total de 97 552,98 €.

#### **2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la première décision modificative du budget de l'assainissement, exercice 2013.

Section de fonctionnement mouvements pour un total de 1 058,13 €.

#### **3. ACQUISITION A L'AMIABLE DES PARCELLES E518 ET E619 APPARTENANT A LA SCI ANGE**

Dans le cadre du prolongement et de l'aménagement de la rue des Jardins, la SCI ANGE accepte la vente à la commune de deux emprises de 28 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle E n°518 et l'autre de 27 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle E n°619. L'acquisition votée **à l'unanimité** sera effectuée au prix de 6 050 €.

#### **4. SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général, pour des actions de développement culturel et l'autorise à signer tout document et convention afférente dans le cadre du dispositif transitoire mis en place par le Conseil général depuis la fin du contrat de développement culturel.

## 5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte le nouveau règlement intérieur de la médiathèque.

## 6. MODIFICATION DES COMPETENCES DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal, **à la majorité (4 abstentions, Mme HEBERT, Mme JAUDINOT, Mr HUET, Mr PANIZZOLI)**, modifie les compétences des conseillers délégués comme suit :

### Conseillers délégués

Scolaire	Elisabeth CRAMBES
Petite Enfance	Françoise HEBERT
Transports et PDU	Marc VIVIEN
Sports	Jean Arnaud MORMONT
Jeunesse	Catherine JUND
Travaux et marchés	Gilles PERDRIGEON
Cimetière et aînés	Philippe JADOT
Aménagement et PLU	Marie-Josèphe LECOMTE

### Conseillers municipaux

Arnaud DE MEULEMEESTER, Bastien ZANCONATO, Nathalie JAUDINOT, Dominique HUET, Frédéric PANIZZOLI.

## 7. DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SIRM

Le Conseil Municipal, procède au renouvellement de la désignation des délégués de la commune au sein du SIRM (déchets et tri sélectif) :

Pierre LEMANS et Marc VIVIEN (titulaires)

Bastien ZANCONATO et Gilles PERDRIGEON (suppléants).

## 8. DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT A LA CLECT

Le Conseil Municipal, procède au renouvellement de la désignation des délégués représentant la commune au sein de la CLET :

Gérard COUTE (titulaire)

Jean-Louis CHINZI (remplaçant).

## 9. DESIGNATION DES ELUS SIEGEANT AU COMITE DE JUMELAGE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, procède au renouvellement de la désignation des conseillers siégeant au comité directeur du Comité de jumelage:

Représentants : Liliane LEJEUNE-VIGIER, Marc VIVIEN, Martine MAHO.

Le secrétaire de séance,

